

Entre engagement et aliénation : les paradoxes de l'acte éco-citoyen

- **Chantal Aspe** *

Maître de conférences en sociologie, HDR

- **Marie Jacqué** **

Maître de conférences en sociologie

« En triant mes déchets, je participe à la protection de l'environnement, parce qu'ils disent que c'est réutilisé. Ça me demande du travail en plus, car je dois faire attention à ce que je mets dans mes différentes poubelles, mais tant pis, c'est pour la bonne cause. C'est sûr, ça va pas tout régler, d'autant plus que je ne fais pas autre chose, mais moi je fais ce que je peux à mon niveau ». Ce type de phrase est récurrent dans les diverses enquêtes que nous avons effectuées sur la problématique environnementaleⁱ. Qu'indique-t-elle ? Tout d'abord, et ceci est conforté par les différentes enquêtes nationales à ce sujet (Planchat, 2007 ; Roy, 2006 ; Dobré, 2003), que la « cause environne-

La référence « éco-citoyenne » est largement utilisée aujourd'hui par les différents organismes publics ayant en charge la protection et/ou la gestion de l'environnement, et reprise de manière conséquente dans les médias et les discours politiques. De préconisation elle se transforme en injonction relevant d'un processus de normalisation qui codifie les conduites sociales et guide chacun dans sa participation individuelle à un projet collectif. Les différentes enquêtes menées au niveau national témoignent de l'acceptation partagée de cette codification qui apparaît pour l'individu comme un moyen, à son niveau, de combattre les effets négatifs collatéraux à notre mode de développement. Nous montrerons que cette approche est un masque idéologique qui présente à l'individu des conduites de réparation comme transformatrices des rapports de production, alors qu'elles sont aliénantes pour celui-ci, car les finalités permettent, au contraire, au mode de développement de se repositionner en intégrant de nouveaux marchés. Les individus se trouvent ainsi dépossédés de la portée contestatrice de leurs actes et deviennent étrangers à la maîtrise de l'objet sur lequel ils se sont engagés.

mentale¹ » est aujourd'hui de plus en plus largement partagée. Ensuite, que ce type de pratiques individuelles a un large éventail de possibilités qui permet à l'individu de s'impliquer selon ses envies, son degré d'engagement et ses centres d'intérêts. En effet, ces formes d'action peuvent concerner les modes de transport, l'habitat, la consommation de produits biologiques, l'utilisation de produits recyclables ou recyclés, l'économie d'eau ou d'énergie... Elles ne sont

* *Laboratoire Population Environnement Développement (LPED), UMR 153, Université de Provence LPED, Université de Provence, Case 10, 3 place Victor Hugo, 13331 Marseille cedex 3
chantal.aspe@univ-provence.fr*

** *ESPACE, UMR 6012, Université de la Méditerranée / CNRS
Département des sciences humaines, Case 901, Faculté des sciences de Luminy, 163 avenue de Luminy,
13288 Marseille cedex 9
marie.jacque@univmed.fr*

pas nécessairement cumulées ou cumulables par les mêmes individus, mais donnent à chacun la possibilité de se sentir faire partie d'une cause commune sans avoir les contraintes de la pensée unique. Ces pratiques sont aujourd'hui désignées par les politiques publiques sous le terme générique de « pratiques éco-citoyennes », et de ce fait un « écocitoyen » est en quelque sorte un citoyen qui peut se prévaloir d'au moins une activité recensée comme « protégeant l'environnement ». La légitimité institutionnelle va pouvoir conforter chacun dans le bien-fondé de son acte individuel et dans son sentiment d'appartenance à un collectif plus large.

Nous proposons ici une lecture de la notion d'écocitoyenneté en montrant le paradoxe que produit cette notion : d'une part, elle offre un cadre moral à l'expression des rapports individu/collectif dans un contexte social fortement atomisé, d'autre part, elle permet le développement d'une prise en charge gestionnaire des problèmes environnementaux qui, loin de remettre en cause les formes dominantes d'exploitation des ressources naturelles, assure le maintien du mode de développement qui en est la cause, voire conduit à l'émergence de nouveaux marchés. Ainsi, les comportements écocitoyens attendus dans les préconisations publiques, tendent à canaliser le désir d'engagement pour l'environnement par sa normalisation dans les cadres gestionnaires de sa prise en charge.

Nous analyserons le discours et les pratiques éco-citoyennes comme une expression contemporaine de la tension entre utopie et idéologie, permettant la revendication d'un souci écologique mais devenant dans le même mouvement aliénante, c'est-à-dire dont les finalités se construisent comme « étrangères » aux individus.

Ecocitoyenneté et politiques publiques : la normalisation de l'engagement

La formation et l'information de l'écocitoyen deviennent un des axes principaux des poli-

tiques publiques dans le domaine de l'environnement. Les campagnes de communication menées par l'Agence de l'eau, l'Agence de la Maîtrise de l'Energie, la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL, ex DIREN), mais aussi les collectivités territoriales préconisent toutes un préalable à la mise en place des politiques dont elles ont la charge : la formation d'un écocitoyen. La liste des initiatives proposées par les sites Internet et les brochures de ces organisations renvoie à deux dimensions : la participation à la gestion de l'environnement (tri des déchets, maîtrise des rejets et de l'énergie), et l'action par la consommation (acheter mieux et différemment). Les listes d'actions proposées se déclinent majoritairement dans les cadres de vie quotidiens : « *Je m'équipe pour économiser l'eau, je préfère les douches au bain, je privilégie les produits certifiés agriculture durable ou issus du commerce équitable..., je choisis les produits de saison, je sélectionne les produits les moins consommateurs d'énergie, je jette mieux en triant, j'isole mon logement, je conduis autrement* »² ; « *Entretenez votre adoucisseur, Choisissez un détergent écologique* »³. La formation de l'écocitoyen se résume pour ces organismes à la diffusion de « bonnes pratiques » et de normes de comportements adaptés au traitement gestionnaire de l'environnement dont « *l'usager est cet impondérable dont tout dépend* » (Charovlin, 2000, p. 275). Les préconisations institutionnelles divulguent ainsi un ensemble de références qui codifient le profil type du citoyen « responsable », et dans lequel tout un chacun peut puiser à sa guise, se mettant ainsi en conformité avec une éthique de plus en plus partagée, la protection de l'environnement. La codification des pratiques éco-citoyennes résulte d'une prise en charge gestionnaire de l'environnement qui se caractérise par une approche normative et prescriptive des rapports à l'environnement. Les institutions qui ont en charge la gestion de l'environnement fondent leur légitimité sur une conception positiviste des ressources naturelles nécessitant une objectivation chiffrée et comptable de leur utilisation. Les indicateurs de « développement durable » produits en particulier par le Service d'Observation et Statistiques (SOeS) du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Dévelop-

pement durable et de la Mer (MEEDM), sont présentés comme un outil permettant d'améliorer « l'efficacité environnementale » des modes actuels d'exploitation des ressources naturelles. La mise en œuvre de l'*Agenda 21* promulguée par la déclaration de Rio, en 1992, s'est traduite à l'échelle nationale par le développement d'outils statistiques permettant de mesurer l'efficacité des politiques publiques dans le domaine de l'environnement. « *Il faut intégrer des indicateurs de développement durable afin qu'ils constituent une base utile pour la prise de décision à tous les niveaux et contribuent à la durabilité autorégulatrice des systèmes intégrés de l'environnement et du développement* »⁴.

L'environnement constitue aujourd'hui un domaine largement normalisé par la mesure qui a pour conséquence une sectorisation des modes d'intervention publique et se traduit par une réponse technique et gestionnaire aux problèmes écologiques. Les outils économiques incitatifs tiennent une place croissante dans les dispositifs d'intervention publique permettant en particulier de soutenir une « croissance durable ». « *Dans une économie de marché, il s'agit d'identifier les leviers sur lesquels des actions incitatives sont pertinentes, efficaces et économiquement justifiées par rapport à d'autres options. Les politiques publiques orientent les comportements sans pour autant nuire à la compétitivité. L'examen des incidences sur l'environnement des dispositions fiscales dans les différents secteurs et la recherche d'instruments économiques qui permettent d'atteindre au moindre coût les objectifs environnementaux participent de cette démarche* »⁵. La mise en place d'un modèle gestionnaire de l'environnement légitime un traitement économique des problèmes écologiques en le présentant comme une réponse essentiellement technique et pragmatique.

Ce processus, décrit dans la littérature anglo-saxonne sous le terme d'« *ecological modernization* », est présenté par les auteurs de ce courant en sciences sociales comme une « *vision optimiste* » et « *réformatrice* » des relations entre protection de l'environnement et croissance. (Mol, Sonnenfeld & Spaargaren, 2009). Le processus d'industrialisation par l'innovation technologique doit être soutenu par une réforme

des institutions politiques qui permet une participation croissante des acteurs économiques et sociaux à la modernité écologique (Mol, 1997 ; Leroy & van Tatenhove, 2000). Dans ce cadre, l'aménagement des modes de vie, l'évolution des styles de consommation, mais aussi la diffusion des valeurs environnementales deviennent un enjeu pour la sociologie de l'environnement permettant de mesurer le degré d'adhésion sociale aux formes actuelles de gestion de l'environnement (Spaargaren & van Vliet, 2000 ; Bozonnet, 2010).

Les enquêtes nationales indiquent qu'une large majorité de Français se sent concernée ou très concernée par les questions d'environnement : neuf personnes sur dix se déclarent prêtes à agir pour l'environnement (Planchat, 2007). La traduction concrète de ce souci pour l'environnement s'exprime particulièrement dans la participation au tri des déchets – 80% des Français déclarent trier au moins un type de déchet –, mais aussi dans une recherche de maîtrise de la consommation d'eau ou d'électricité. La portée des gestes environnementaux est aussi majoritairement appréciée comme positive ou tout au moins nécessaire, et la participation à ces modes de gestion est reconnue comme une forme d'engagement pour l'environnement puisque 70% des français pensent que leur geste est « utile à l'environnement » (Roy, 2006).

Toutefois, une analyse plus fine des pratiques dites environnementales montre que ces déclarations fonctionnent plus comme acceptation largement partagée que transformation radicale des modes de vie. L'enquête menée par l'IFEN sur les « *pratiques environnementales des Français en 2005* » tente de « *dresser un état des lieux détaillé de l'intégration de l'environnement dans les gestes quotidiens des ménages* ». Les auteurs du rapport, s'appuyant sur les résultats de plusieurs années d'études, indiquent que « *même si l'environnement ne constitue pas le sujet le plus préoccupant (le chômage, la misère et l'exclusion ou l'insécurité sont davantage cités), les enquêtes montrent qu'une part croissante de la population se déclare sensible à ce sujet à travers les préoccupations qu'elle exprime et les gestes qu'elle déclare réaliser ou être prête à réaliser* »⁶.

La sélection des « gestes verts » caractéristiques du « profil environnemental » des ménages se décompose en trois parties. La première renvoie à l'adhésion des individus aux formes de traitement gestionnaire, les personnes interrogées trient-elles et si oui, quoi et comment ? Viennent ensuite des gestes d'« économies », c'est-à-dire l'attention portée à la consommation d'eau ou d'énergie et enfin des gestes « économiques » caractérisés par l'achat de produits « écologiques » – produits biologiques, ampoules à basse tension. L'adoption de ces différentes pratiques est présentée comme un indicateur de sensibilité aux problèmes environnementaux permettant de proposer un « profil environnemental » des ménages.

La requalification d'un certain nombre de pratiques en « pratiques environnementales » s'accompagne d'un discours sur les formes d'engagement pour l'environnement prises par les Français. Parmi les pratiques analysées par l'enquête de l'IFEN, celles relevant de pratiques économes sont plus courantes chez les ouvriers et les employés que chez les cadres. Par exemple, les pratiques d'économies d'énergie ou d'eau, ou le fait d'éteindre la veilleuse de la télévision sont avant tout déterminées par le revenu et la catégorie socioprofessionnelle des personnes interrogées. A l'inverse, les pratiques qui nécessitent un surcoût, comme le fait de consommer des produits biologiques ou d'acheter un appareil électroménager moins consommateur d'énergie sont le fait des classes supérieures et de personnes disposant d'un revenu élevé. Se trouvent ainsi regroupés indistinctement des actes pouvant relever de logiques très différentes, pratiques économes populaires d'un côté, et pratiques de consommation écologique de l'autre. Il n'est pas dit dans l'enquête le sens que les acteurs donnent à leurs actes, même si on peut supposer qu'*in fine* chacun pourra reconstruire ceux-ci dans la légitimité de valorisation sociale du parti pris environnemental.

L'idée que chacun doit faire un peu et ce qu'il peut pour améliorer la situation actuelle en matière d'environnement semble aujourd'hui partagée. Cet engagement contemporain pour l'environnement articule à la fois recherche d'un mieux être individuel et participation à une cause commune. Ainsi, les « gestes au quoti-

dien » sont réalisés au nom d'un idéal environnemental, sans lien avec leur portée écologique réelle et mesurée, mais sur la base d'une confiance accordée aux discours diffusés par les institutions. La socialisation des individus par l'apprentissage et l'adoption des comportements éco-citoyens ont comme conséquence de traduire l'implication des individus en symbole de l'engagement politique. En fondant la reconnaissance sociale de l'enjeu écologique, les cadres socialisateurs du développement durable jouent un rôle normatif d'intégration des individus qui correspond aussi à une recherche de redéfinition, de reconnaissance du rôle symbolique et politique de l'individu.

Si les individus adhèrent au projet de développement durable par un engagement éco-citoyen, ils n'en demeurent pas moins critiques par rapport aux solutions envisagées, puisqu'une majorité des Français reste sceptique quant à l'efficacité de ces traitements gestionnaires, et pense que les modes de vie actuels ont forcément un impact négatif sur l'environnement⁷. Face à un discours qui souligne le manque d'engagement des Français pour l'environnement, il existe aussi une difficulté à ne pas participer ou, tout au moins, à se tenir à distance des propositions dominantes en matière de prise en charge des problèmes environnementaux. La valorisation de l'engagement individuel par l'acte éco-citoyen procède d'une extension mais aussi d'une radicalisation des modèles gestionnaires, qui en canalisant un désir légitime d'engagement citoyen relève d'une forme d'exercice moderne du pouvoir.

A la suite des analyses de De Gauléjac (2009) sur les formes d'organisation du travail, il nous semble qu'à travers l'écocitoyenneté se joue l'extension de ce modèle gestionnaire au domaine de la contestation par la canalisation du désir d'engagement. Les individus, qui donnent un sens environnemental à leurs pratiques d'économies des ressources, d'énergie..., le font, la plupart du temps, dans une volonté de changement des formes de consommation et de production dominantes, mais ils se retrouvent en quelque sorte enfermés dans la logique gestionnaire qui perpétue ces formes d'organisation.

L'engagement désengagé : vers l'aliénation

Une dépolitisation de la question environnementale

Nous entendons par « aliénation », à l'instar de la sociologie marxiste, la perte de maîtrise de l'objet sur lequel les individus pensent s'engager : « *Au stade de l'économie, cette actualisation apparaît comme la perte pour l'ouvrier de sa réalité, l'objectivation comme la perte de l'objet ou l'asservissement à celui-ci, l'appropriation comme l'aliénation, le dessaisissement...L'appropriation de l'objet se révèle à tel point être une aliénation que plus l'ouvrier produit d'objets, moins il peut posséder et plus il tombe sous la domination de son produit, le capital...L'aliénation de l'ouvrier dans son produit signifie non seulement que son travail devient un objet, une existence extérieure, mais que son travail existe en dehors de lui, indépendamment de lui, étranger en lui, et devient une puissance autonome vis-à-vis de lui, hostile et étrangère* » (Marx, 1962, Manuscrits de 1844, p. 57-58). Nous soutenons dans ce sens que l'idéologie éco-citoyenne développée par les politiques publiques contribue à voiler la nature même de l'engagement qu'elle prône.

Paradoxalement, la gestion de l'environnement, présentée par ceux qui en ont la charge comme un projet de développement durable alternatif, se fonde sur une dépolitisation de la question environnementale. Le traitement des pollutions (traitement de l'eau, de l'air, des déchets) mais aussi de leurs réductions (limitation des émissions de gaz à effet de serre, développement des énergies naturelles...) s'appuient sur un traitement économique et technique des objets environnementaux. En effet, contrairement à la « logique écologique » qui s'attache à mettre en exergue les différentes causes économiques, sociales et politiques de la dégradation des milieux et des ressources, la prise en charge gestionnaire des objets environnementaux peut se résumer comme un traitement technique des conséquences des modes de vie et de production actuels.

Du point de vue de l'écologie politique, le développement économique s'appuie sur un processus de déconnexion entre l'homme et la nature qui est au fondement d'un détournement des désirs en besoins marchands (Illich, 1973). C'est pourquoi la question écologique ne se réduit pas à la préservation des ressources naturelles mais à une critique des rapports sociaux inscrits dans le couple consommation - production. « *Il faut d'emblée poser la question franchement : que voulons-nous ? Un capitalisme qui s'accommode de contraintes écologiques ou une révolution économique, sociale et culturelle qui abolit les contraintes du capitalisme et, par-là même, instaure un nouveau rapport des hommes à la collectivité, à leur environnement, à la nature ? Réforme ou révolution ?* » (Gorz, 1978, p.9). L'assimilation contemporaine du traitement gestionnaire de l'environnement à une logique écologique assure une légitimité au mode de développement dominant à l'origine du processus de destruction des ressources naturelles. « *Le retour inattendu du « développement » à travers le durable sert en fait de cheval de Troie pour réintroduire par la fenêtre dans la pensée critique, voire antiproduktiviste, la croissance économique de la production matérielle prédatrice et éco-destructrice que l'on avait chassée par la porte. La critique radicale du développement est le schibboleth de l'alternative authentique* » (Latouche, 2006, p. 18).

La gestion des déchets, de l'eau, de l'air, des ressources naturelles devient essentiellement une affaire économique et technique, la référence à la logique écologique n'intervenant que pour fixer éventuellement des seuils de dégradation des ressources et une évaluation de l'efficacité de ce traitement.

Le tri des déchets offre un exemple particulièrement révélateur de ce processus. A l'instar des mesures prises dans le domaine du traitement de l'eau dans les années 1970, la mise en place du tri sélectif, au cours des années 1990, s'est appuyée sur le développement d'un marché économique du traitement des déchets : infrastructures de stockage, service de transport et services de traitement. Pour les sociétés privées qui assurent le service de recyclage, le déchet est un bien économique qui permet de dévelop-

per de nouveaux secteurs d'activité. La prise en charge du problème environnemental que représentent les déchets s'appuie ici sur une réponse économique, qui par l'innovation technologique, en l'occurrence les techniques de recyclage, justifie du traitement de ce problème.

De façon plus globale, les recherches de solutions aux problèmes environnementaux ne relèvent que de façon très secondaire des connaissances en écologie, mais se justifient par la puissance de l'innovation technologique en matière écologique. Le climat se réchauffe, développons de nouvelles technologies automobiles ou énergétiques, la biodiversité s'érode, créons des réserves génétiques (Aubertin, Pinton & Boisvert, 2008). En proposant de nouveaux marchés, basés sur l'innovation environnementale, la réponse apportée aux problèmes environnementaux a comme conséquence un renouvellement des modes de consommation des produits industriels. Le développement exponentiel du secteur des « éco-activités » au cours des dix dernières années témoigne de la contribution croissante du secteur environnement dans la croissance économique⁸. C'est en ce sens que s'opère une forme de dépolitisation de la question environnementale, la valorisation de solutions techniques gestionnaires offrant un cadre normatif quant aux solutions à apporter aux problèmes écologiques.

La récession économique de l'année 2009 a eu pour conséquence l'effondrement de la demande des matières premières recyclées. Le chiffre d'affaire des entreprises françaises de recyclage a enregistré une baisse de 33% par rapport à l'année 2007⁹. La sensibilité des activités de recyclage aux fluctuations du marché, même si elle est compensée par les prestations de service payées par les collectivités pour l'enlèvement, souligne le caractère hégémonique de cette solution par le marché au détriment d'une réflexion et d'actions davantage orientées par la logique écologique. Cette crise du marché des matières recyclées « *se fait sentir aujourd'hui sur l'ensemble de la planète. En Chine, des millions de travailleurs, dont l'activité consistait à trier des déchets en provenance des pays riches, ont perdu leur emploi du jour au lendemain. En Europe et en Amérique du Nord, les stocks de papiers, métaux et plastiques recyclables*

s'amoncellent ». La crise rencontrée par le secteur du recyclage souligne le lien intrinsèque qui lie cette activité au maintien d'un mode de consommation et de production de masse. L'acte « éco-citoyen » du tri se réduit ici à un acte économique de production de matières premières au service des entreprises du recyclage, la valeur environnementale de ce geste permettant une adhésion au principe industriel du recyclage par l'implication des individus. Ainsi, face à cette diminution de la demande de matières premières recyclées, il serait difficile, comme le souligne Carlos de Llanos, directeur du département technique et environnement d'Eco-emballages, de « *demander aux gens de trier plus ou moins selon la conjoncture* »¹⁰. La responsabilité éco-citoyenne devient, dans ce cadre, une responsabilité économique de soutien à la filière recyclage. Le traitement écologique des déchets passerait davantage par une réduction significative des emballages et, par là, des entreprises de récupération et de traitement de ces mêmes emballages. Nous voilà confrontés au même dilemme qui avait opposé les écologistes aux industriels au début des années 1990 : l'environnement ou l'emploi !

L'acte éco-citoyen : l'engagement aliénant

En façonnant le domaine de l'environnement comme domaine gestionnaire, les politiques menées au nom du développement durable, s'appuient majoritairement sur un savoir expert qui participe à la neutralisation politique des techniques (Beck, 1986). Le caractère difficilement discutable de ces dispositifs techniques se fonde sur une référence en la capacité qu'ont la science et la technique à produire des solutions porteuses de progrès (Giddens, 1994). En ce sens, les actions gestionnaires menées au nom du développement durable ne présentent aucune rupture, que ce soit du point de vue des modes de production ou de celui des modes de pensée, s'appuyant sur le développement de « *techniques écologiquement rationnelles* » (Visvanathan, 1991, p. 381).

Par l'amélioration des technologies vertes, le développement durable est présenté comme un cadre permettant de promouvoir un mode de développement alternatif. Par exemple, en ce

qui concerne la gestion des déchets, ce discours alerte sur la quantité démesurée des déchets produits, mobilisant chacun à se responsabiliser par rapport à sa production, étant entendu que c'est le consommateur qui produit les déchets et non pas le producteur de la marchandise. Le plan d'action gouvernemental sur les déchets issu du Grenelle de l'environnement se fixe ainsi un objectif de 7% de diminution des déchets ménagers à la source. « *Le plan d'actions sur les déchets est directement issu des travaux du Grenelle Environnement. Il se fonde sur le principe, rappelé par tous les représentants de la société civile, que « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». En effet, un déchet constitue à la fois une perte nette de matière et une pollution potentielle. L'objectif de la politique nationale est de poursuivre et amplifier le découplage entre croissance et production de déchets* »¹¹. La diminution escomptée s'accompagne d'un perfectionnement des techniques et des filières de recyclage, mais aussi d'une amélioration de la qualité environnementale des emballages. Le principe de récupération des déchets pour leur donner « une nouvelle vie » est présenté comme une solution alternative, permettant de rompre avec un mode de production toujours plus consommateur de matières premières. Cependant, les déchets, en devenant des biens économiques par l'industrie du recyclage, perdent leur statut de « chose délaissée » pour devenir un bien économique écologiquement acceptable.

La réutilisation des déchets, en se présentant comme une forme de maîtrise de notre mode de consommation, en permet la pérennité. Le traitement actuel des déchets est ainsi en opposition avec la logique écologique, faisant du traitement des problèmes environnementaux le moteur du mode de développement industriel qui en est la cause. Focaliser l'action sur « le déchet » permet, dans le même temps, de ne pas questionner l'utilité de la production du bien à son origine et du système marchand qui l'a conçu à la fois comme nécessaire et de courte durée : « *L'accélération de l'obsolescence, qui va de pair avec la diminution de la durabilité des produits et de la possibilité de les réparer, devient le moyen décisif d'augmenter le volume des ventes. Elle oblige les firmes à inventer*

continuellement des besoins et des désirs nouveaux, à conférer aux marchandises une valeur symbolique, sociale, érotique, à diffuser une « culture de la consommation » qui mise sur l'individualisation, la singularisation, la rivalité, la jalousie » (Gorz, 2008, p. 76).

Les écotaxes incitent fortement au renouvellement des appareils ménagers, les « primes écologiques » au renouvellement du parc automobile, les « économies » d'eau et d'énergie à l'achat et à l'aménagement de dispositifs techniques renforçant le système de consommation de masse. Ainsi, au nom d'un développement alternatif, les mesures gestionnaires dans le domaine de l'environnement participent d'un renforcement et d'un renouvellement de la consommation, sans remettre en cause les formes et finalités de la production. Toute autre serait une réflexion qui dépasserait les « *contradictions éthiques de nos modes de vie* » (Rochefort, 2007). Les propositions, qui vont dans ce sens, appellent à une remise en cause des cadres utilitaristes de nos sociétés par une « *décolonisation des esprits de l'imaginaire économique* » (Latouche, 2003). Le développement de services et de biens axés sur la sociabilité peut permettre de donner un sens nouveau à la production et, par-là, aux rapports sociaux. Les échanges de services informels, la mise en commun des biens d'équipements, la constitution de réseaux d'entraides sont, à ce titre, prônés par les mouvements actuels de la décroissance (Flippo, 2005). « *Dans ce cadre, l'utilité n'est pas intrinsèque à la consommation ou à l'acquisition des choses rares ou des produits, mais à la capacité dont disposent les hommes à reproduire la socialité, à montrer leur générosité, à réaliser leur créativité* » (Insel, 2006, p. 24). La critique écologique de la consommation met au jour le processus d'atomisation des modes de vie auquel doit répondre un projet alternatif de redéfinition collective des enjeux de la production.

C'est aussi dans le domaine de la maîtrise de la consommation que s'exprime en particulier l'engagement éco-citoyen, mais dont la finalité réside dans le maintien d'une individualisation des modes de vie. L'engagement pour l'environnement forme aujourd'hui un enjeu collectif partagé, et sa traduction dans des pratiques éco-

citoyennes fonctionne comme une morale au sens durkheimien du terme, dans la mesure où cette morale écologique donne sens à l'action et au rôle de chacun dans un projet collectif. Le principe de l'écocitoyenneté qui se fonde sur l'idée que chacun peut, à son niveau, agir pour une cause commune, donne une valeur morale à l'individualisation croissante de nos sociétés. « *Etre écocitoyen, c'est limiter son impact au quotidien sur l'environnement. Nous disposons d'une réelle marge de manœuvre pour réaliser des économies d'énergie, limiter nos émissions de gaz à effet de serre, réduire nos déchets en consommant moins et différemment. Changer quelques habitudes, mieux équiper notre maison, changer nos manières de nous déplacer, autant de domaines dans lesquels nous pouvons nous investir* »¹². La conciliation d'un mode de vie individualisé et d'un engagement collectif trouve dans la revendication éco-citoyenne un lieu privilégié d'expression. La puissance de cette notion s'explique aussi par rapport aux aspirations sociales contemporaines d'un renouvellement de l'action citoyenne pouvant intégrer à la fois une valorisation de l'individu et du lien que celui-ci entretient avec son environnement. L'écocitoyenneté focalise ainsi un désir d'engagement pour l'environnement, qui en s'exprimant dans les cadres de la gestion de l'environnement, devient aliénant pour l'individu, dans la mesure où par cet engagement il participe aux formes dominantes d'exploitation des ressources naturelles et par le maintien d'un mode de vie axé sur la consommation, ce qu'il est censé combattre. Les gestes éco-citoyens sont présentés comme une « réparation » des conséquences de notre mode de développement alors qu'ils en deviennent le moteur. Cette forme d'implication des individus au système économique par la valorisation de leur participation citoyenne se diffuse aujourd'hui comme une norme dominante, excluant de ce fait du collectif ceux qui n'y participent pas. Les pratiques éco-citoyennes peuvent ainsi devenir aliénantes dans la mesure où, en participant aux formes dominantes de gestion de l'environnement, l'individu est dessaisi de la portée politique de son acte, et détourné de l'objectif de son engagement

Conclusion

La tension entre aliénation et engagement réel de l'individu, présente dans l'acte écocitoyen, s'exprime de façon acérée dans le questionnement du projet politique de l'écologie. L'engagement éco-citoyen se fonde sur un aménagement des modes de vie actuels justifié par les choix que l'individu peut opérer dans son quotidien. La formation de l'écocitoyen s'appuie ainsi très largement sur la diffusion d'injonctions appelant à « préférer les transports en commun à la voiture individuelle », « préférer la récupération », « allonger le cycle de vie des produits », etc., injonctions qui invoquent la possibilité d'opérer des choix significatifs pour l'environnement. Or une des contradictions majeures de ce type de propositions est que les solutions alternatives proposées sont rendues quasiment irréalisables par l'individualisation des modes de vie qui se fonde sur la massification de l'accès individuel aux biens de consommation. Cette massification rend obsolète les solutions collectives qui peuvent exister et les fait progressivement disparaître. En effet, comment redonner sens aujourd'hui à l'organisation de transports en commun dans des agglomérations qui se sont étendues et organisées pour permettre au plus grand nombre de se déplacer en voiture ? Comment modérer la consommation, alors même que l'organisation sociale de la production vise à l'accroître ? Toutefois, les revendications contemporaines de décroissance, de valorisation des relations sociales et des formes dématérialisées de la vie sociale constituent le lieu d'expérimentations alternatives, fondées non pas sur des techniques gestionnaires mais « conviviales », favorisant par l'échange la constitution de collectifs. L'enjeu politique que représente la reconnaissance sociale du projet écologique se heurte non pas nécessairement à une dévalorisation de ce projet mais en un détournement de ses principes à des actes gestionnaires, dont les finalités globales échappent en grande partie aux individus qui les portent.

Notes

- ¹ Dominique Ami, Marie Jacqué & Alexandra Schleyer-Lindenmann (2009). *Changer son mode de transport fait-il de nous des écocitoyens ?* Contrat DESMID / ADEME / Région Provence - Alpes - Côte d'Azur ; Chantal Aspe, Thierry Tatoni & Marie Jacqué (2003). *Dynamique de la biodiversité, formes de connaissances et impact des pratiques sociales*. Contrat LPE/IMEP/ Institut Français de la Biodiversité ; Marie Jacqué, Laurent Dussutour & Bernard Picon (2004). *Le paysage éducatif*. Contrat Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire / DESMID.
- ² Propositions issues du Grenelle de l'environnement. Site du Ministère de l'écologie et du développement durable : <http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/>
- ³ Site de l'Agence de l'eau : <http://www.lesagences-deleau.fr>
- ⁴ Agenda 21, chapitre 40.
- ⁵ IFEN (2006). L'environnement en France, Rapport sur l'état de l'environnement en France, *L'action publique pour préserver l'environnement*, p. 455. Site : http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/action_publicque_ree2006.pdf
- ⁶ In Les pratiques environnementales des Français en 2005, Les dossiers de l'IFEN, n°8, décembre 2007.
- ⁷ Idem.
- ⁸ Services des Etudes et des Statistiques Industrielles (SESSI) (1999). Les éco-activités de l'industrie et des services. Les 4 pages des statistiques industrielles, n°118 ; IFEN (2006). L'environnement dans l'économie. Les synthèses, pp. 433-447 ; IFEN (2008). L'économie de l'environnement en 2006. Les synthèses ; INSEE (2007). Les entreprises spécialisées dans l'environnement : les éco-activités. *Courrier des statistiques*, n°120, 47-49.
- ⁹ Le Monde (24 mars 2009). *La logique du recyclage est fragilisée par la crise que traverse ce secteur*.
- ¹⁰ Idem.
- ¹¹ Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de la Mer (2009). *La politique des déchets 2009-2012*.
- ¹² Site de l'Ademe : ademe.org

Références

- Aubertin, C., Pinton, F. & Boisvert, V. (dir) (2008). *Les marchés de la biodiversité*. Paris : IRD Editions.
- Beck, U. (2001). *La société du risque - Sur la voie d'une autre modernité*. [1ère édition allemande en 1986]. Paris : Aubier.
- Bonzonnet, J.P. (2010). Boycott et buycott en Europe : écocitoyenneté et culture libérale. *Sociologies pratiques*, 20, 37-49.
- Charvolin, F. (2000). L'intelligence du tri sélectif. In A. Micoud & M. Peroni (dir.), *Ce qui nous relie* (pp. 261-279). La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.
- Dobré, M. (2003). *L'écologie au quotidien*. Paris : L'Harmattan.
- De Gauléjac, V. (2009). *La société malade de la gestion : Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*. Paris : Point Seuil.
- Flippo, F. (2005). La décroissance, une utopie au présent. *Mouvements*, 41, 36-42.
- Giddens, A. (1994). *Les conséquences de la modernité*. Paris : L'Harmattan
- Gorz, A. (1978). *Ecologie et Politique*. Paris : Seuil.
- Gorz, A. (2008). *Ecologica*. Paris : Galilée.
- Guibert, B. & Latouche, S. (2006). *Antiproductivisme, altermondialisme, décroissance*. Paris : Paragon.
- Illich, I. (1973). *La convivialité*. Paris : Seuil.
- Insel, A. (2006). La mutilation économique de l'anthropologie : misère de l'économie et économie de la misère. In B. Guibert & S. Latouche (dir), *Antiproductivisme, altermondialisme et décroissance* (pp. 21-36). Paris : Paragon,
- Latouche, S. (2003). *Décoloniser l'imaginaire : la pensée créative contre l'économie de l'absurde*. Paris : Paragon.

- Marx, K. (1962). *Manuscrits de 1844*. Paris : Editions Sociales.
- Mol, A., Sonnenfeld, D.A. & Spaargaren, G. (dir) (2009). *The ecological modernisation reader : environmental reform in theory and practice*. London & New York : Routledge.
- Mol, A. (1997). Ecological modernization : Industrial transformations and environmental reform In M. Redclift & G. Woodgate (dir), *The international handbook of environmental sociology* (pp. 138-149). London : Edward Elgar.
- Planchat, C. (2007). Protéger l'environnement : un objectif pour une grande majorité de français. *INSEE Première, 1121*. Paris : Editions INSEE.
- Rocheftort, R. (2007). *Le bon consommateur et le mauvais citoyen*. Paris : Odile Jacob.
- Roy, A. (2006). *Les pratiques environnementales des Français en 2005*. Paris : IFEN.
- Spaargaren, G. & van Vliet, B. (2000). Lifestyles, consumption and the environment : the ecological modernisation of domestic consumption. In A. Mol & D. Sonnenfeld (dir), *Ecological modernisation around the world : perspectives and critical debates* (pp. 50-76). Essex : Frank Cass.
- Visvanathan S. (1991). Mrs Brundtland Lovely Non-Magical Cosmos. *Alternatives, 16, 3*, 379-384.

Faire Savoirs

n° 9 - décembre 2010

Sciences humaines et sociales en région PACA



De la recherche à l'action : les sciences sociales au secours de l'écocitoyenneté ?

Coordination :

Marie Jacqué & Alexandra Schleyer - Lindenmann

thèses

Nicole Saïd-Mohamed

La situation de minoritaire comme épreuve. L'école comme ressource ? Etude de trajectoires de réussite scolaire de jeunes originaires des Comores - Mayotte à Marseille

Cyril Belmonte

*Pouvoir municipal et Révolution
517 séances municipales à Aubagne [1789-1799]*

Karine Michel

*Juifs de Saxe et de Berlin
De la non-validité du concept de « communauté »*

lecture

Pour une sociologie des rapports sociaux